

# TROPHEE VETERANS

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Date              | 08/01/2023       |
| Club Organisateur | VALENCE-BOURG TT |
| Responsable       | Gilbert GENDRE   |

## TITRE I : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cette compétition est réservée aux joueurs (ses) de nationalité française, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et licenciés **promotionnelles** loisirs (fourniture d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table obligatoire) ou **traditionnels** compétitions dans une association située sur le territoire du comité.
- Les résultats acquis par les joueurs (ses) licencié(e)s **promotionnel(le)s** loisirs ne seront pas pris en compte dans le calcul des points de classement.
- Les associations engagent avant la date de clôture fixée par la Commission sportive départementale un nombre illimité de joueurs (ses). Pour chaque inscription, un droit d'engagement devra être acquitté.
- Un joueur ne peut disputer que le tableau correspondant à son classement.

## TITRE II : ORGANISATION SPORTIVE

- Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.
  - 3 tableaux sont prévus :

|                                       |  |  |                                |
|---------------------------------------|--|--|--------------------------------|
| <b>A : inférieur à 600 999 points</b> | <b>B : de 600 999 à 900 1-299 points</b> | <b>C : 1-300 900 à 1200 et plus points</b> | <b>D : plus de 1200 points</b> |
|---------------------------------------|--|--|--------------------------------|

- Chaque catégorie est répartie en poules de 3 ou 4 participants avec tous les joueurs qualifiés dans un tableau intégral, selon le nombre d'inscrits
- Le placement dans les poules est effectué en tenant compte du classement individuel des joueurs (ses). En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué par la Commission sportive.
- Dans la mesure du possible, 2 ou plusieurs joueurs(ses) du même club ou d'une entente de 2 clubs ne devront pas se trouver dans la même poule.
- Le placement dans les tableaux est fait de la façon suivante :
  - Les 1ers de poule sont placés dans le tableau.
  - Les deuxièmes de poule sont placés dans l'autre demi-tableau de leur 1er respectif.
  - Les places 1, 2,3 et 4 seront disputées. Les autres places seront attribuées en fonction des défaites en 1/4 finale.

Maison des Bénévoles des Sports 26/ 07 - 71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE

Téléphone : 04-75-75-47-80 - Site : [www.cdatt.fr](http://www.cdatt.fr)

Courriel : [contact@cdatt.fr](mailto:contact@cdatt.fr) - Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h00

**TITRE IV : TARIFS VOIR GRILLE DES TARIFS**

| TARIFS           | CDATT | Ligue | FFTT  |
|------------------|-------|-------|-------|
| Trophée Vétérans | 5.00  | 6.00  | 25.00 |